

limitation des transferts d'armes. Il conviendrait parallèlement d'adopter des mesures pour apaiser les préoccupations légitimes qu'éprouvent les importateurs potentiels en matière de sécurité, et d'obtenir aussi à cet égard le concours des pays vendeurs. Il est temps de lancer une campagne en ce sens; le Canada serait bien placé, sans doute avec un petit groupe d'autres pays de toutes les régions, pour exploiter et mettre en oeuvre de nouvelles initiatives dans ce domaine. Par exemple, il serait probablement réaliste maintenant de promouvoir la création de tribunes régionales qui serviraient à renforcer la confiance et pourraient, suivant le modèle européen, amener des négociations sur la limitation des armements et le transfert d'armes.

Pendant un certain temps après la parution du Livre blanc sur la Défense en 1987, on a pensé qu'Ottawa parrainerait une campagne concertée afin de promouvoir la croissance de l'industrie militaire canadienne et l'exportation de ses produits. En 1989, un débat animé a porté sur l'exposition internationale ARMX dans la capitale de notre pays. Il semble maintenant que la position du Canada se soit stabilisée parmi les exportateurs d'armes de petite et de moyenne envergure. Il occupe à peu près la treizième place dans le monde et il approvisionne principalement les États-Unis et d'autres pays de l'OTAN, tout en s'efforçant d'empêcher la livraison de matériel militaire à des régimes en guerre ou violant les droits de la personne. Quand les intérêts mêmes d'un pays sont tels qu'il puisse évaluer de manière crédible le coût des limitations, il occupe une bonne position d'où amorcer des initiatives utiles.